

se proposent maintenant—et que, nettement, ils prennent les dispositions nécessaires à cette fin—de toucher des contributions au moyen d'un prélèvement sur les cotisations syndicales.

Je ne fais que signaler la chose en passant, car cela démontre bien qu'on envisage la question différemment suivant le parti auquel on appartient et selon qu'on est bénéficiaire ou non de ces contributions.

J'admets qu'il devrait y avoir une limite à ce dont un honorable député a besoin pour se porter candidat à des élections, mais où doit-on tirer la ligne? Où peut-on tirer la ligne en matière d'argent? Chaque parti affiche une attitude différente à l'égard de chaque campagne dans chaque circonscription. Chaque parti voit la question d'une façon différente, et on ne saurait appliquer la même règle à deux candidats dans la même circonscription. Autrement, au lieu de prêter main-forte à un député, on risquerait de lui imposer une restriction.

Peut-être un député aura-t-il à faire face à un adversaire qui, financièrement parlant, est très bien pourvu. Cet argent, il le reçoit peut-être par des voies légales, ou par des voies illégales; il peut le dépenser d'une façon ou d'une autre. Mais si l'on dépense des sommes considérables en vue de défaire un candidat, ce dernier essaiera sûrement de trouver autant d'argent pour garder son siège et vaincre son adversaire.

La proposition a beaucoup de bon, mais je soutiens que ce n'est pas le moment de l'étudier, à cause des deux raisons que j'ai signalées: on ne sait où tirer la ligne de démarcation, et nous sommes à la veille d'une autre consultation nationale.

M. Walter Pitman (Peterborough): J'aimerais dire quelques mots de la proposition. Tout d'abord, je tiens à rassurer le préopinant; prétendre que notre parti a perdu tout intérêt à cet aspect du problème parce qu'il n'a pas présenté une résolution semblable, n'est pas un argument bien sérieux. Il n'a rien à craindre, les membres de notre groupe seront toujours prêts à soutenir les déclarations qu'ont formulées le député de Skeena et celui de Port-Arthur. Nous soutenons toujours que les contributions secrètes ne constituent pas le meilleur moyen de régler le problème des dépenses électorales.

Nous maintenons toujours que l'organisation et le régime financiers des partis devraient être rendus publics. Nous n'avons aucunement changé d'avis à ce sujet et je puis certes appuyer la proposition dont nous sommes saisis. C'est une bonne proposition et nous pouvons tous y accorder notre appui,

[M. Aiken.]

je crois, car elle ne comporte aucune modification particulière. Elle ne fait que proposer qu'un comité étudie et recommande les moyens propres à assurer une plus grande indépendance aux députés.

Je suis quelque peu étonné que la proposition nous soit formulée, mais j'estime qu'il est assez intéressant et assez symbolique qu'elle soit mise à l'étude le jour même où l'on nous annonce que le peuple russe a élu ses représentants au Soviet suprême. Naturellement, nous partageons l'opinion de tous ceux qui soutiennent qu'il ne s'agit là que d'une parodie d'élection puisque les électeurs sont appelés à inscrire sur leurs bulletins les noms de candidats qui ont déjà été triés sur le volet. Il ne s'agit pas tellement de choisir que de confirmer les candidats mais, d'autre part, nous devrions faire en sorte, d'après moi, que nos élections à nous, en pays démocratiques de l'Ouest, ne prennent pas la forme d'une dictature. Elles ne devraient pas prendre la forme d'une dictature au moyen de la réclame ou par la maîtrise de certaines opinions changeantes, en ce sens que l'argent n'influe pas sur le choix et que ce soient les connaissances, l'intégrité, les lignes de conduite et les idées qui poussent vraiment les gens à donner leur vote à un candidat.

Nous nous accordons tous à reconnaître, je pense, que des élections peuvent être la plus belle ou la pire manifestation de notre régime démocratique. Personne d'entre nous n'est assez naïf pour ignorer absolument certains des aspects les moins louables de nos élections. Tous savent ce que je veux dire par là. Quelqu'un a prétendu que notre régime parlementaire est bon en dépit et non à cause de la façon dont nous tenons nos élections, mais je crois que la question préoccupe bon nombre de Canadiens.

Je sais que certains journaux et surtout des revues ont exprimé de l'inquiétude au sujet des élections et des dépenses d'élections. Pas plus tard que l'an dernier, M. James Scott, ancien organisateur du parti libéral, a écrit une série d'articles dans le *Globe and Mail* où ce problème tenait la vedette.

A mon sens, ce n'est pas le moment de chercher à déterminer qui fait ses frais de telle ou telle façon, ou qui a tort. Le député a bien fait savoir que tous les partis devraient se préoccuper de la question des dépenses, et je suis d'avis que le comité envisagé pourrait faire une révélation. A mon sens, il ne révélera rien de dégoûtant, mais quelque chose plutôt de très conforme à la réalité.

Je me souviens très bien d'un prédicateur qui, une fois l'an, prononçait un sermon qu'il appelait «l'homélie de l'or». Dans ce sermon annuel, il s'employait à bien montrer à ses